



Décision réglementaire

RDD2006-01

PSI EXIT™

Le produit du système intégré (PSI) à risque réduit EXIT™ et sa préparation commerciale, le concentré rodenticide EXIT™, utilisés pour lutter contre le spermophile de Richardson, sont admissibles à une homologation complète en vertu du *Règlement sur les produits antiparasitaires* (RPA).

L'homologation de ces produits a été proposée dans le projet de décision réglementaire (PRDD) [PRDD2005-04](#) intitulé *PSI EXIT™*. Le présent document de décision réglementaire constitue la dernière étape du processus de décision réglementaire de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) concernant l'emploi du PSI EXIT™ et du concentré rodenticide EXIT™ utilisés pour lutter contre le spermophile de Richardson.

(also available in English)

Le 15 février 2006

Ce document est publié par la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6605C
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.pmra-arla.gc.ca
Service de renseignements :
1 800 267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3758

ISBN : 0-662-71242-0 (0-662-71243-9)

Numéro de catalogue : H113-6/2006-1F (H113-6/2006-1F-PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2006

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

1.0 Introduction

Le présent document de décision réglementaire constitue la dernière étape du processus de décision réglementaire de l'ARLA concernant l'emploi du PSI EXIT™, contenant de l' α -oléfinesulfonate de sodium et de la graine de moutarde pulvérisée, et du concentré rodenticide EXIT™ utilisés pour lutter contre le spermophile de Richardson.

2.0 Contexte

L'ARLA a effectué une évaluation des renseignements disponibles conformément au RPA. Elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour permettre la détermination de l'innocuité, des avantages et de la valeur du PSI EXIT™ et de sa préparation commerciale connexe, le concentré rodenticide EXIT™, fabriqués par Exit Holdings. L'ARLA a conclu que l'utilisation du concentré rodenticide EXIT™, selon le mode d'emploi de l'étiquette accompagnant ce produit, présente des avantages et de la valeur, conformément au RPA, et qu'elle ne comporte pas de risques inacceptables.

L'homologation de ce produit a été proposée dans le projet de décision réglementaire PRDD2005-04. L'ARLA a reçu un seul commentaire concernant ce document. Ce commentaire appuyait les avantages et la valeur du concentré rodenticide EXIT™ lorsque celui-ci est utilisé selon le mode d'emploi.

3.0 Décision réglementaire

Pour ces raisons, l'ARLA accorde, conformément au RPA, une homologation complète au PSI EXIT™, contenant de l' α -oléfinesulfonate de sodium et de la graine de moutarde pulvérisée, et à sa préparation commerciale connexe, le concentré rodenticide EXIT™, utilisés pour lutter contre le spermophile de Richardson.